

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 23 janvier 2019

## Le Tonnerrois en Bourgogne, Puisaye-Forterre : Des partenariats renouvelés au service de la santé

**Deux contrats locaux de santé (CLS) ont été signés mercredi 23 janvier dans l'Yonne : avec la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne et avec la communauté de communes de Puisaye-Forterre.**

Prévention, organisation de l'offre de soins, accompagnement médico-social... Les contrats locaux de santé (CLS) permettent de décliner la stratégie régionale à l'échelle des territoires, en l'adaptant à leurs enjeux et à leurs réalités.

En Bourgogne-Franche-Comté, deux tiers des 33 territoires définis sont d'ores et déjà engagés dans des contrats locaux de santé (*voir aussi la carte ci-dessous*). Objectif : couvrir l'ensemble de la région à échéance du Projet Régional de Santé (PRS) arrêté en juillet 2018, et qui réaffirme les enjeux de cet ancrage territorial : « *la cohérence entre les actions conduites par les collectivités locales et celles inscrites dans le PRS sera systématiquement recherchée dans les contrats locaux de santé* ».

Dans l'Yonne, quatre CLS sont déjà mis en œuvre, en cours de renouvellement ou de discussion : Tonnerrois et Puisaye-Forterre, Pays avallonnais, Communauté d'agglomération du Grand Sénonais.

### **Le CLS de la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne**

Ce contrat va poursuivre et amplifier les objectifs des précédents contrats, dont le premier fut signé en 2012.

#### **Cinq priorités**

Le nouveau contrat local de santé comporte **5 axes prioritaires** :

**-Renforcer les soins de proximité**, ce qui passe notamment par la promotion du territoire auprès des étudiants et internes en médecine, le développement de l'exercice coordonné ou de la télémédecine...

**-Agir en direction des personnes dépendantes et/ou isolées** : aide aux aidants (temps de répit, café des aidants...), promotion des outils de partage d'information pour les professionnels de santé qui suivent des patients en situation complexe...

-Le troisième axe porte sur **la petite enfance, l'enfance et la jeunesse** et prévoit en particulier de mettre l'accent sur le dépistage des troubles du comportement (sensibilisation à l'impact des écrans...)

-Un autre volet est consacré à la **mortalité prématurée évitable** : promouvoir des comportements favorables à la santé, améliorer le dépistage et la prise en charge des maladies chroniques, repérer les personnes en situation de précarité, d'isolement, de fragilité. Cet axe croise des priorités régionales pour lutter contre les addictions, le cancer, ou les maladies cardio-vasculaires...

-Enfin, un axe du contrat concerne les actions pour **limiter les risques sanitaires liés à l'environnement** (lutte contre la pollution de l'air intérieur, synergie des acteurs pour améliorer la qualité des eaux captées...)

### Les signataires

Le CLS est signé entre l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne, la préfecture de l'Yonne, le conseil régional, le conseil départemental, la Ville de Tonnerre, le centre hospitalier du Tonnerrois, la caisse primaire d'assurance maladie, la MSA, le groupement interprofessionnel de proximité et de santé 89 et l'Education nationale.

### Le CLS de la communauté de communes de Puisaye-Forterre

(Le premier contrat fut signé en 2014).

Ce CLS prévoit également **5 axes prioritaires** :

**-Renforcer les soins de proximité** (promotion du territoire auprès des étudiants et internes en médecine, développement de l'exercice coordonné, déploiement de la télémédecine)...

**-Agir en direction des personnes dépendantes et/ou en situation de handicap** : information des élus et du grand public sur les dispositifs existants, inclusion des élèves en situation de handicap, solutions pour répondre aux urgences sociales et médico-sociales 24h/24...

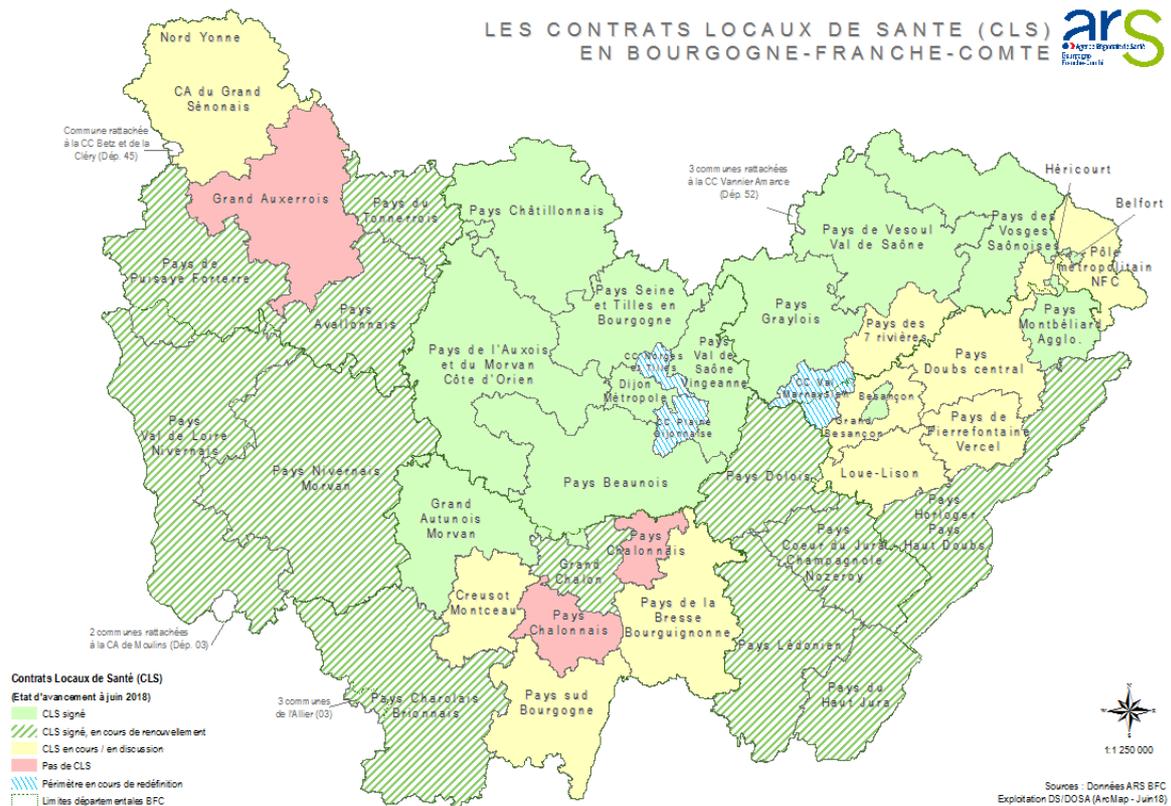
-Le troisième axe porte sur **le parcours jeunes** et prévoit en particulier la prévention par les pairs, dans les établissements scolaires ou à travers l'outil Pass'santé jeunes que le CLS vise à promouvoir auprès des parents et adultes encadrants : <http://www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org/>

-Un autre volet est consacré à la **prévention, au dépistage** (cancers, diabète...) **et à l'accès aux soins**. Objectif : rendre les habitants du territoire acteurs de leur propre santé (mois sans tabac, sport santé, engagement des collectivités, administrations et entreprises dans le Programme national nutrition santé...)

-Enfin, un axe du contrat concerne aussi les actions pour **limiter les risques sanitaires liés à l'environnement** (mobilisation d'un collectif autour de la qualité de l'eau, information sur la qualité de l'air intérieur, lutte contre la prolifération de l'ambrosie...)

## Les signataires

Le CLS de la communauté de communes de Puisaye-Forterre est signé entre l'ARS, la communauté de communes de Puisaye-Forterre, la préfecture de l'Yonne, le conseil régional, les conseils départementaux de l'Yonne et de la Nièvre, le groupement hospitalier de territoire (GHT) Unyon, la caisse primaire d'assurance maladie, la MSA et l'Education nationale.



Contact Presse :  
Lauranne Cournault  
Tél. : 03 80 41 99 94

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex  
Tél. : 0808 807 107 - Site : [www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr)